

N° de Dossier : 52

En Euro

ALEX

AROLD AUDIT 40 RUE AMELOT 75011 PARIS-11

IRFAN COM

129 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN

75010 PARIS-10

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
		ST		
N° Siret	44177895800021			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Laborat Expert Fiscalité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025 cerfa N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
IRFAN COM 129 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS-10							
SIRET 4 4 1 7 7 8 9 5 8 0 0 0 2 1				Mél: charlotte@aroldaudit.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées		Commerce de détail de matériels de téléc			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal			Déficit		14 791
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies		
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies			France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindécies A		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐				Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
AROLD AUDIT 40 RUE AMELOT 75011 PARIS-11 Tél : 0143555619							
OGA/OMGA : Viseur conventionné : (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 20/05/25 Lieu : PARIS			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : GERANT GHULAM			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :				Signature GHULAM IRFAN			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe IBA 2025 INACOMPLIA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)			
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
				Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%				
				0% 15% 19%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		IRFAN COM			Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		129 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS-10				
SIRET		4 4 1 7 7 8 9 5 8 0 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12
		Exercice N clos le				
		3 1 1 2 2 0 2 4				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net
		1		2		3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	{ Autres *	014	495	016	495	
	Immobilisations corporelles *	028	50 850	030	31 787	19 063
	Immobilisations financières * (1)	040	3 891	042		3 891
	Total I (5)	044	55 236	048	32 282	22 954
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	14 000	062		14 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070		
	{ Autres* (3)	072	3 031	074		3 031
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 980	086		5 980
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	23 010	098		23 010	
Total général (I + II)		110	78 246	112	32 282	45 964
PASSIF						Exercice N NET
						1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				8 000
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* [31])	132				
	Report à nouveau	134				-46 038
	Résultat de l'exercice	136				-14 791
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142				-52 828
Provisions pour risques et charges						Total II
						154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				8 822
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				15 920
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 [169] 21)	172				34 499
	Comptes courants d'associés	173				38 425
	Autres dettes	175				1 126
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176				98 793	
Total général (I + II + III)						180
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **IRFAN COM**Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	60 941		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	209		214	-41	
		services *		215		218	2 549	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217		222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	3	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	63 451	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	18 272		
	Variation de stocks (marchandises)*				236	1 500		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	33		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	29 653		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	876		244	1 291		
	Rémunérations du personnel*				250	21 792		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	248		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255			254	5 459		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	78 248		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-14 797	
Produits financiers (III)				280				
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290	6	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 30 septies B)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-14 791	
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	14 791	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)						986	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)						181		
ZRD (44 terdecies)						127		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)						991		
ZFANG (44 quaterdecies)						345		
BUD (44 sexdecies)						992		
Deductions	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	14 791
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables : *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	14 791	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.